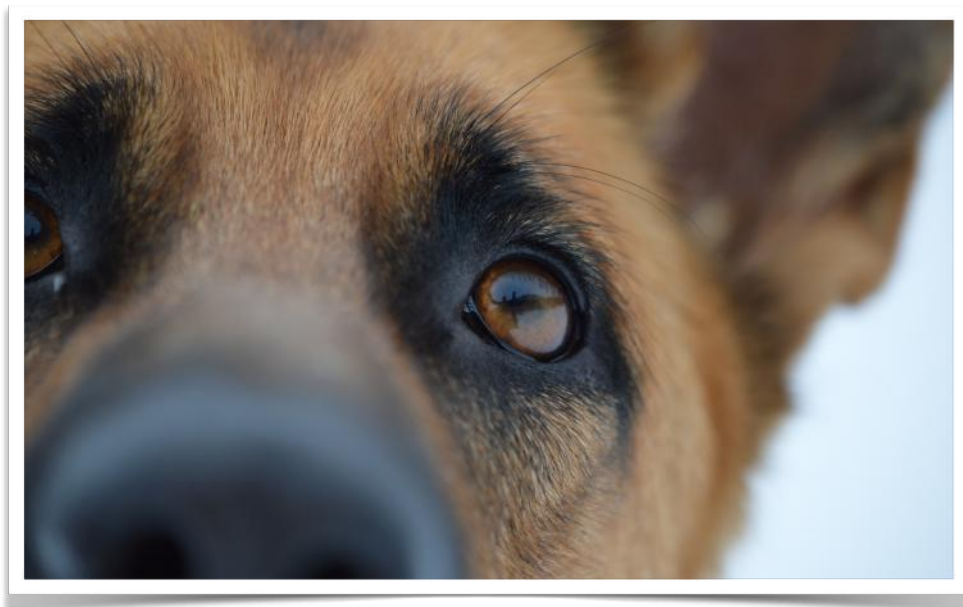


Formation Professionnelle

Educateur Canin Spécialisé au Comportement



Dossier d'inscription 2022

Education et Rééducation Canine

Siège sociale: 1150 Route du Puy Sainte Réparate 13540 Puyricard.

Le centre: 5210 Route d'Avignon, lieu dit lignane 13540 Puyricard.

Siret: 51938113100019 Code APE: 8532Z

TVA: FR07519381131.

Certificat de capacité 13-336.

Site internet: www.formation-educateur-canin-aixenprovence.fr

Mail: contact@erc-pro.com

Téléphone: 06 38 49 11 73

Le dossier doit nous être envoyé :

1

ENTIÈREMENT
COMPLÉTÉ

2

PARAPHÉ SUR
CHAQUE PAGES
D'ANNEXES

3

AVEC LA COPIE DE
VOTRE CARTE
D'IDENTITÉ ET N° DE
SÉCURITÉ SOCIAL



**Organisme
enregistré**

Après du préfet de
la région PACA sous
le numéro
93.13.14980.13

**Certification
Qualité**



**Financements
possibles :**

Nous vous
accompagnons dans
le montage de votre
dossier.



Entre les soussignés :

1. Éducation et Rééducation Canine (E.R.C) représenté par Mme Pichot Suzy
2. ET

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postale : Ville :

Téléphone portable : Mail :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du Travail.

Est conclu une convention tri-parties entre 1., 2. et l'organisme financeur :

ARTICLE 1 : Objet du contrat.

L'organisme Éducation et rééducation canine organisera l'action de formation suivante :
cochez la formation :

| | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | - Formation Éducateur Canin Spécialisé au comportement Sa durée est fixée à 320 heures | <input type="checkbox"/> | - Formation Éducateur Canin Spécialisé au comportement + ACACED Option chien Sa durée est fixée à 338 heures |
|--------------------------|--|--------------------------|---|

- En **annexe 1** sont définis :

- o Les objectifs,
- o Public visé,
- o Pré-requis,
- o Outils pédagogiques,
- o Outils d'encadrement,
- o Équipe pédagogique,
- o Modalité de suivi de l'évolution des stagiaires,
- o Modalités d'évaluation,
- o Attestation de formation,
- o Déroulement de la formation,

- En **annexe 2** sont définis :

- o Objectifs pédagogiques :
 - Contenu pédagogique cours théorique,
 - Contenu pédagogique contenu pratique.

- En **annexe 3** est définis l'option ACACED.

- En **annexe 4** est définis le règlement intérieur.

- En **annexe 5** sont définis par vos soins vos attentes concernant cette formation.

- En **annexe 6** sont définis vos acquis.

ARTICLE 2 : Organisation et lieu de formation

L'action de formation aura lieu (cochez la date de session) :

| | Educateur Canin Spécialisé au Comportement | | Educateur Canin Spécialisé au Comportement + ACACED option chien |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Du 05/01 au 12/03/2022 | <input type="checkbox"/> | Du 05/01 au 12/03/2022 + 17, 18/03/2022 |
| <input type="checkbox"/> | Du 02/03 au 07/05/2022 | <input type="checkbox"/> | Du 02/03 au 07/05/2022 + 12, 13/05/2022 |
| <input type="checkbox"/> | Du 04/05 au 02/07/2022 | <input type="checkbox"/> | Du 04/05 au 02/07/2022 + 4, 5/07/2022 |
| <input type="checkbox"/> | Du 01/09 au 05/11/2022 | <input type="checkbox"/> | Du 01/09 au 05/11/2022 + 7,8/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> | Du 19/10 au 24/12/2022 | <input type="checkbox"/> | Du 19/10 au 24/12/2022 + 12, 13/01/2023 |
| <input type="checkbox"/> | Autre, précisez : | <input type="checkbox"/> | Autre, précisez : |

- L'action de formation Educateur Canin Spécialisé au comportement a lieu du Mercredi au Samedi inclus de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- L'ACACED option chien a lieu les Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h, les vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et les samedi de 9h à 11h.

La formation se déroule : au 5210 Route d'Avignon 13540 Puyricard.

Le stagiaire sera amené à suivre des cours en extérieur dans un rayon de 35 Km.

Toute absence devra être justifiée et les absences devront être rattrapées.

ARTICLE 3 : Délai de rétractation.

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire aura un délai de 10 jours pour se rétracter dans le cas d'une inscription par courrier. Le stagiaire ne pourra entrer en formation qu'après le délai de rétractation de 10 jours passés (uniquement pour une inscription par courrier).

Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée de la part du centre de formation envers le stagiaire.

ARTICLE 4 : Dispositions financières.

Coût de la formation :

| | Auto Financement | Avec prise en charge |
|---|------------------|----------------------|
| Educateur Canin Spécialisé au Comportement | 3 950 € | 4 224 € |
| Educateur Canin Spécialisé au Comportement + ACACED Option Chien | 4 240 € | 4 461 € |

En cas d'autofinancement le stagiaire devra joindre à son inscription un premier règlement de 30% soit :

- Un acompte de 1 185 € pour la formation Educateur Canin Spécialisé au Comportement.

- Un acompte de 1 272 € pour la formation Educateur Canin Spécialisé au Comportement + ACACED Option chien.

Le solde sera demandé à l'entrée en formation et pourra être émis en plusieurs règlement après accord de la direction..

En cas de financement par un organisme (total ou partiel) il sera reporté ici :

ARTICLE 5 : Inexécution du contrat.

En cas d'incapacité du formateur à réaliser la formation, celle-ci sera remboursée au prorata de la partie non effectué (cas de force majeur, maladie, accident). Le stagiaire aura la possibilité de réintégrer une session en accord avec l'organisme (article L 6354-& du code du travail).

En cas d'abandon du stage par le stagiaire aucun remboursement ne sera effectué. La réintégration d'une session pourra être proposée sous réserve de place disponible. L'organisme Éducation et Rééducation Canine se réserve le droit de renvoyer tout stagiaire ayant un comportement inacceptable que ce soit envers la clientèle et/ou leurs chiens, les autres stagiaires, le formateur ou tout autre intervenant. De même si son comportement devait porter préjudice à la réputation et aux intérêts du centre de formation, en cas d'absence et/ou de retards répétés et injustifiés ou de tout autre comportement inadapté.

De même s'il ne respectait pas le règlement figurant en annexe 3 du présent contrat. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué, la formation devra être réglé dans son intégralité.

ARTICLE 6 : Cas de différend.

Toutes les contestations de quelque nature que ce soit seront dirigées par les Tribunaux d'Aix en Provence même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs.

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le stagiaire,
(nom et prénom du signataire + signature)

Pour l'organisme,
(nom et qualité du signataire + signature)

Les Objectifs:

- Être capable d'analyser la relation maître(s) – chien :
 - Quel travail est à faire sur la relation afin de permettre un travail efficace et un épanouissement du/des maître(s) et du chien.
 - Pouvoir définir les connaissances théoriques à apporter au(x) propriétaire(s) afin d'avoir une meilleure compréhension de leur chien, une meilleure lecture de sa communication et ainsi améliorer la relation qui les unie.
 - Redéfinir avec le(s) propriétaire(s) une bonne communication.
 - Réaliser et établir un bilan comportemental et commercial lors d'un premier entretien avec le client.
- Être capable d'organiser une séance d'éducation ou de rééducation :
 - Organiser et réaliser une séance individuelle : en définir les objectifs et le déroulement selon le chien.
 - Organiser et réaliser une séance collective : en définir les objectifs et le déroulement selon les chiens présents.
 - Organiser et réaliser une séance en ville : en définir les objectifs, le déroulement et les points de sécurité à mettre en oeuvre.
 - Organiser et réaliser une séance de rappel en ballade extérieur : en définir les objectifs, le déroulement et les points de sécurité à mettre en oeuvre selon le chien.
 - Organiser et réaliser une séance à domicile : en définir les objectifs et le déroulement selon les difficultés rencontrés par le client.
- Être capable de cibler l'origine du/des problème(s) et/ou trouble(s) du comportement :
 - Réaliser un bilan comportemental et définir l'origine des problèmes ou troubles du chien.
 - Être capable d'exposer l'origine des problématique au(x) propriétaire(s).
 - Être capable de présenter le protocole à mettre en place.
- Être capable d'établir un protocole de thérapie comportementale pour traiter un ou des problème(s) et/ou trouble(s) du comportement :
 - Maîtriser les connaissances théoriques des lois de l'apprentissage et des thérapies comportementales.
 - Être capable de choisir la thérapie comportementale la mieux adaptés au chien et au(x) problème(s).
 - Définir les outils à utiliser et mettre en oeuvre pour travailler.
- Être capable de mettre en oeuvre le protocole défini :
 - Maîtriser les connaissances pratiques permettant de mettre en oeuvre les thérapies comportementales.
 - Maîtriser les exercices de thérapie comportementale et leurs variantes.
 - Être capable d'analyser la progression du chien et d'adapter son travail dans la continuité.
- Être capable de s'installer et de commercialiser ses compétences et offres de service :
 - Définir son projet professionnel, ses objectifs et envies.
 - Réussir à commercialiser ses offres.
 - Savoir répondre correctement au téléphone et aux demandes de renseignements.
 - Définir ses supports de communication.
 - Savoir vendre ses compétences.
 - Définir ses tarifs en fonction de l'évolution du marché.
- Être capable de répondre aux normes et législations encadrant le métier :
 - Savoir lire un texte de lois.
 - Réussir à mettre en application les obligations législatives définies dans un texte.
 - Réaliser son protocole sanitaire.
- Définir les règles de sécurité au sein de son organisme.

Public visé :

- Tous publics

Pré-requis :

- Être majeur.
- Être en bonne condition physique.

- Posséder une réelle motivation.
- Un niveau scolaire correct afin de suivre sans grande difficulté l'ensemble des cours théoriques (niveau seconde recommandé).

Suivi de l'évolution du stagiaire en cours de formation et évaluation :

Un suivi de la formation est réalisé grâce à des débriefing hebdomadaire avec l'ensemble de la session. Également grâce à un débriefing individuel hebdomadaire sur la messagerie de la plateforme en ligne avec le formateur référent.

Le stagiaire sera évalué en fin de formation. Les évaluations portent sur les modules 2, 3 et 4 selon les modalités suivantes :

MODULE 2 :

Pour moitié de l'évaluation au module :

Une évaluation QCM pour des questions de cours: Un résultat minimum de 50% de bonne réponse est attendu pour valider la réussite au QCM.

90% de bonne réponse : Note (1) Excellent, 75% de bonne réponse : Note (0,75) Très bien, 60% de bonne réponse : Note (0,5) Bien, 50% de bonne réponse : Note (0,25) validé sans mention, inférieur à 50% : Note (0) non validé.

Pour 2ème moitié de l'évaluation au module :

Une évaluation écrite portant sur 4 cas pratique avec un barème de notation comme suit :

Cas non validé = 0, Mal Maitrisé = 0,25, Compris = 0,5, Acquis = 0,75, Excellent = 1

Pour valider le module une note de 5/10 est attendue.

MODULE 3 et 4 :

Ces deux modules sont évalués tout au long de la formation en tenant compte de l'évolution et de la progression finale du stagiaires. Les grilles d'évaluation sont fournis au stagiaire dans le livret d'accueil au démarrage de la formation afin qu'il prenne connaissance des éléments évalués.

Attestation fin de formation :

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire faisant mention de ses résultats aux évaluations et de la validation ou non de sa formation (en plus des éléments légaux relatifs aux Articles L. 6353-1, 6352-13 et 6355-17 du Code du Travail et à l'ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007).

Pour tout stagiaire ayant obtenu une mention minimum BIEN : un Certificat de formation sera également remis faisant apparaître sa mention.

Outils pédagogiques :

Locaux:

Une salle de travail à la théorie. Un terrain d'éducation entièrement clos de 3 000m² pour les cours pratiques qui se réaliseront avec la clientèle du centre. Un terrain d'Agility aux normes.

Support pédagogique:

Les cours théoriques sur les semaines à distance sont intégrés sur la plateforme risup. Ils sont présentés sous différents formats : lecture numérique, visionnée vidéo, visio conférence.

Les cours théoriques sur les semaines de pratique sont accessibles au centre sur support papier. Ils sont donnés au stagiaire sous forme d'un lien de stockage de type Drive.

Du matériel vidéo numérique, photo, écran, sonorisation extérieur. Support PowerPoint. Support vidéo.

Bibliothèque cynophile (livres techniques, thèses vétérinaires, documents officiels SCC, ...)

Méthode pédagogique:

Une partie théorique en auto-apprentissage grâce à une plateforme pédagogique digitale (RiseUp solution de blended-learning). Un auto-apprentissage guidé avec un accompagnement de nos formateurs. Des supports de cours PDF à télécharger et/ou imprimer, des supports vidéos, de la visioconférence.

Une partie pratique entièrement en présentiel sur notre centre d'éducation canine. pour approfondir et mettre en pratique la théorie. Apprentissage de la pratique grâce à des jeux de rôles puis mise ne situation réelle auprès de notre clientèle.

Nous travaillons avec une alternance des 5 grands outils pédagogiques en formation:

- La méthode expositive, transmissive ou magistrale ;
- La méthode démonstrative ;
- La méthode interrogative ou maïeutique ;
- La méthode active ou dite « de découverte » ;
- La méthode expérientielle.

Equipe pédagogique :

Suzy Pichot - Responsable pédagogique

Habilitation :

- Éducatrice Canine Spécialisée au Comportement, détentrice du certificat de capacité n° 13-336 déclaré en Préfecture des Bouches du Rhône.
- Habilité à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dits dangereux prévu par l'article L211-13-1 du code rural.
- Titulaire du C.E.S.S.C.A.M Certificat d'Étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement de Maîtres. Formation validée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche et le Ministère de l'Intérieur de l'Outre Mer et des collectivités locales.
- Habilitation à dispenser les formations ACACED.

Formation dans le domaine canin :

- Titulaire de l'attestation de formation à la gestion des chiens réactifs en laisse et de la gestion du travail éducateur / vétérinaire.
- Formation Jacinthe Bouchard :
 - Faire face aux problèmes de comportement canin.
 - Clicker et Médical-Training.
 - Comportement et Rééducation Canine
 - Conseil en remplacement de chien.
 - Gestion de la clientèle.
- Formation avec Jean Lessard : Apprentissages du chien et application éthique.
- Titulaire du certificat de formation en Psychologie Animal Pr. Bertrand Deputte.
- Formation en Fitness Canin – Camille Nguyen.
- Formation Treibball Patrick Aufroy..
- Formation Médical training niveau 1 et 2 - Iris chastaing.
- Formation Analyse et modification comportementale – Lisa Longo.
- Formation Marche en laisse clicker training – Wini Verschueren.
- Formation Face à l'environnement: Aider les chiens réactifs, agressifs, phobiques – Lisa Longo.
- Formation Shaping – Cynthia Edelman.
- Formation Agility – Sébastien Allerme.
- Séminaire De Main de Maître :
 - Les chiens primitifs - Primitif Addict
 - Traitement des cas complexes - Simonne Raffa
 - La réactivité chien-chien - Jérémy Sérindat
 - Entraînement avancé - Ken Ramirez
 - Désensibilisation systématique et anxiété de séparation - Claudine Prudhomme
 - Techniques créatives d'intervention canine « volées » au comportement aviaire -
Andréanne Garnaux
- Stéréotypies et Toc chez le chien - Joël Dehasse

Spécialités :

- Instructrice en Mantrailing.
- Chien réactif et agressif
- Anxiété de séparation
- Titulaire du certificat de praticien Fleur de Bach.

Autres domaines:

- Titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours canins et Félines Niveau 1 et 2.
- Titulaire du certificat de praticien en programmation Neuro Linguistique.
- Optimiser son utilisation du temps de travail

Joannie Chevrier - Formatrice référente pratique et théorie

- Éducatrice Spécialisée au Comportement et responsable du pôle éducation de E.R.C Puyricard.
- Détentrice du Capacité Animaux Domestique option Chien.
- Titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours canins et Félines Niveau 1 et 2.
- Titulaire de l'attestation de formation à la communication animale niveau 1.
- Formation Jacinthe Bouchard :
- Comportement et Rééducation Canine
- Conseil en remplacement de chien.
- Gestion de la clientèle.
- Titulaire du certificat de formation en Psychologie Animal Pr. Bertrand Deputte.
- Formation Agility – Sébastien Allerme.

Mélanie Le Fur - Formatrice référente pratique et théorie

- Éducatrice Spécialisée au Comportement et co-responsable du pôle éducation de E.R.C Puyricard
- Détentrice du Capacité Animaux Domestique option Chien et Chat.
- Titulaire du certificat de formation en Psychologie Animal Pr. Bertrand Deputte.
- Spécialisation au comportement félin.
- Formation Agility – Sébastien Allerme.
- Spécialisation dispense des activités loisirs.

Laurence Labit - Intervenante formation

Communication Animale - Reiki - Coaching

Contenu pédagogique théorie :

Module 1 : Connaissances cynophiles. Généralité sur le chien.

- Origine du chien.
- Classification cynophiles. Les races.
- Anatomie et morphologie du chien.
- Fonctions vitales et Aptitudes sensorielles.
- Alimentation.
- Reproduction.
- Les maladies et principales méthodes de lutte et prévention.

Module 2 : Comportement canin.

- Socialisation du chiot.
- Le chien et l'humain.
- Les différents modes de communication.
- Le comportement social du chien.
- Étude des lois de l'apprentissage (Conditionnement, Mimétisme, Imprégnation, etc...)
- Étude des troubles du comportement : Phobies, Anxiété, Agressivité, etc...
- Étude des problèmes de comportement : Destruction, Malpropreté, Fugue, Coprophagie, etc...
- Étude des thérapies comportementales (Habituation, Contreconditionnement, Désensibilisation, etc...)

Module 3 : Méthodes et outils en éducation canine et entraînement.

- Méthode naturelle et positive et travail en ABC (Antécédents, Behavior, Consequence)
- Clicker Training (capture, leurre, shaping ...)
- Medical training
- Choix et conséquences d'une méthode en éducation ou rééducation.

Module 4 : Savoir transmettre, enseigner et s'adapter.

- Analyse et adaptation à l'humain-client (analyse transactionnelle, PNL...)
- Savoir mener un bilan comportemental (le chien, les maîtres).
- Savoir proposer un programme éducatif ou d'entraînement au chien et aux objectifs des maîtres.
- Savoir mettre en place un protocole de travail.
- Gérer son temps (cours individuel, cours de groupe, agility, théorie...).
- Savoir conseiller la clientèle, en accessoires.
- Savoir conseiller dans le choix d'un chiot.

Module 5 : Réglementation et législation.

Partie 1 : Législation Animale.

- Droits de l'animal et législation.
- Les papiers du monde cynophile (LOF, Pedigree etc...)

Partie 2 : Législation professionnelle.

- Notion fiscale et juridique.
- Démarche et construction d'un centre d'éducation canine.
- Réglementation professionnelle.

Module 6 : Ouvrir son entreprise.

- Monter un centre ou travailler à domicile.
- Commercialisation et publicité.

Contenu pédagogique pratique :

Phase d'observation :

Le stagiaire débutera par une phase d'observation de l'éducateur dans les différentes facettes du métier (cours individuel, collectif, théorique, bilan comportementale, etc...)

Au travers de ses cours théoriques il aura acquis les connaissances nécessaires à l'accueil des clients et de leurs chiens. Il se verra au fil de sa formation endosser les différents rôles de l'éducateur.

Phase de transition :

Le stagiaire commencera à assurer les cours collectifs sous la supervision du formateur.

Lorsqu'il aura intégré suffisamment de connaissance il pourra assurer les cours théoriques destinés aux maîtres de chien en début d'éducation et assurer le parcours de socialisation des chiots.

De nombreux jeux de rôle seront réalisés avant d'accéder à l'autonomie.

Phase de pratique :

Le stagiaire réalisera :

- Le bilan comportemental.
- Les séances de socialisation des chiots.
- Les cours individuels et collectifs sur terrain.
- Les cours réalisés en extérieur (rappel, mise en situation en ville, etc...)
- Les cours d'Agility.

Phase commerciale :

Le stagiaire aura l'occasion de conseiller la clientèle dans le choix d'accessoires ou d'activité sportive et loisirs recherchée par les propriétaires.

Il pourra être amené à organiser des journées de loisirs, des randonnées, des rencontres amicales en agility, etc...

Descriptif du module ACACED Option chien

Intitulé :

ACACED Option chien - Formation à l'obtention de l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Objectifs :

La formation définit par l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques a pour objectif de transmettre des connaissances relatives à l'animal ciblé selon 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Elle permet de passer l'évaluation nécessaire à la validation de cette formation.

Publics :

Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L.214-6-1 à L.214.6-3 du code rural et de la pêche maritime.

Toute personne en contact direct avec les chiens, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.

Pré requis :

Être majeur.

Outils pédagogiques:

Le stagiaire reçoit un livret avec toutes les slides diffusées sur écran le jour de la formation. Utilisation d'un rétroprojecteur pour affichage des slides.

Suivi de l'exécution:

Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Modalités d'évaluation :

Organisée à la fin de la formation, l'évaluation des connaissances (option chien) est administrée par tirage aléatoire dans une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne sur le site du ministère de l'agriculture. La correction indépendante est automatisée. Huit thématiques constituent la banque de questions, respectivement : Logement, Alimentation, Reproduction, Santé animale, Comportement, Droit, Transport, Sélection.

Nombre de questions: 30

Durée de l'évaluation : 30minutes

Seuil de réussite : $\geq 60\%$ sur total des questions

En cas d'échec, un deuxième essai est instantanément autorisé.

Fin de formation:

Vous suivrez deux jours et demi de formation à l'issue desquels vous passez l'évaluation en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture.

Les résultats vous sont communiqués immédiatement et l'attestation de connaissances vous est transmise automatiquement par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), par voie postale.

Programme et déroulement:

| | |
|----------------------|---|
| JOUR 1: 8H30 - 9H | Arrivée de stagiaires Point Administratif |
| 9H - 12H30 | COMPORTEMENT <ul style="list-style-type: none">- Phases de développement et implication.- Socialisation, Notion de peurs et persistance.<ul style="list-style-type: none">- Comportement social- Socialisation Intra et Interspécifique- Notion de bien-être, respect et gestion des facteurs de stress<ul style="list-style-type: none">- Définition des besoins- Notion d'innée et d'acquis, spécificité raciale et individuelle- Principe d'éducation et rééducation et lois de l'apprentissage. |
| 12H30 - 13H30 | PAUSE REPAS |
| 13H30 - 15H30 | REPRODUCTION <ul style="list-style-type: none">- Anatomie et fonctionnement des appareils génitaux mâles et femelles.- Cycles de reproduction de la femelle, signes cliniques et comportementaux.- Maîtriser la reproduction: stérilisation et autres outils contraceptifs, interruption de gestation.<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser les étapes de la reproduction.- Complication et attitude à adopter.- Gérer les naissances et s'occuper de la mère et des chiots.<ul style="list-style-type: none">- Besoins de la mère et des chiots.- Espace dédié et bien être en période de reproduction. |
| 15H30 - 16H30 | SELECTION GENETIQUE <ul style="list-style-type: none">- Classification des races, définition d'un standard, fonctionnement du concept de lignée.<ul style="list-style-type: none">- Les papiers du chien : LOF, LOOF, certification de race, PEDIGREE.- Prédisposition des races, espérance de vie, facteurs génétiques.- Génétique, comprendre le fonctionnement du génotype et phénotype de l'individu et de sa descendance.<ul style="list-style-type: none">- Consanguinité: utilisation et conséquence.- Définition des groupes de chiens. |
| 16H30 - 18H | ALIMENTATION <ul style="list-style-type: none">- Définition des besoins nutritif du chien à l'entretien.- Variation en fonction de l'âge et de la période de vie, des facteurs climatiques et des facteurs médicaux.<ul style="list-style-type: none">- Définition des nutriments et de leurs fonctions.- Définition du comportement dyspisque.- Les différents modes d'alimentation (alimentation industrielle, ration ménagère, barf...).- Être capable d'identifier un problème d'alimentation (surpoids, maigreur, qualité des selles, du poil etc...)<ul style="list-style-type: none">- Être capable d'analyser une étiquette de composition.- Règles de conservation, stockage et distribution des aliments. |

| | |
|------------------------------|--|
| <p>JOUR 2 9H - 11H30</p> | <p style="text-align: center;">LEGISLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique de l'animal. - Protection animale: loi, convention européenne. - Rôle des services vétérinaires, de la fourrière et des associations. - Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de races, Club de races. - Assurances et responsabilité civile des propriétaires. - Identification des animaux. - Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux. - Dangers sanitaires de première et deuxième catégorie. - Divagation des animaux. - Animaux dangereux et errants. |
| <p>11H30 - 12H</p> | <p style="text-align: center;">TRANSPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur le transport des animaux vivants et champ d'application. - Description des moyens de transport. - Conception des équipements et cages pour chiens. - Modalités de transport. - Tenue du registre. - Technique de low stress et Bien-être des animaux au court du transport. - Définition des risques pour l'animal et l'humain. - Le transporteur, le convoyeur et sa réglementation. - Réglementation. |
| <p>12H - 13H</p> | <p style="text-align: center;">PAUSE REPAS</p> |
| <p>13H - 16H</p> | <p style="text-align: center;">LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la réglementation sur les lieux d'hébergements des chiens. - Définition du principe de marche en avant et conception des locaux autour de ce concept. - Description des différents matériaux et outils et de leurs avantages et inconvénients. - Maîtriser l'ambiance des locaux et satisfaire aux normes sanitaires et de bien-être de l'animal. - Description des techniques de nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation. - Présentation d'un registre sanitaire type. |
| <p>16H - 18H</p> | <p style="text-align: center;">SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins courants, entretien et hygiène. - Définition des signes de bonne santé. - Savoir détecter un problème de santé. - Définition des principales catégories de maladies. - Définition des périodes de risques. - Savoir mettre l'animal en sécurité et exercer les premiers soins simples avant l'arrivée du vétérinaire. - Registre sanitaire et mesures sanitaires et médicales. - Définition des principales situations d'urgence et conduite à tenir. - Concevoir un protocole de prévention des risques et de réaction face à la survenu du risque. |
| <p>JOUR 3 9H - 11H</p> | <p style="text-align: center;">REVISION ET QUESTION REPONSE</p> |
| <p>11H</p> | <p style="text-align: center;">EVALUATION</p> |

Règlement intérieur.

Le stagiaire s'engage à:

Article 1: Être majeur (plus de 18 ans) lors de son inscription et entrée en formation.

Article 2: Respecter les locaux et les lieux de travail, la propreté du site et les outils mis à sa disposition.

Article 3: Ne pas fumer à l'intérieur des locaux, ne pas jeter ses mégots par terre. Une pause régulière sera proposée.

Article 4: Ne pas consommer de l'alcool pendant les heures de formation. N'introduire aucune substance illicite au sein de l'établissement.

Article 5: Couper son téléphone portable pendant les heures de cours pour des raisons de politesse, de sécurité et de respect de la clientèle du centre.

Article 6: Ne pas divulguer, diffuser, copier ou vendre les cours, photos, vidéos fournis lors de la formation. Ceux-ci sont la propriété du centre E.R.C, le stagiaire s'exposerait alors à des poursuites judiciaires.

Article 7: Ne pas prendre de photos et/ou vidéos à l'intérieur du centre et en cours extérieur sans autorisation du formateur.

Tenue vestimentaire:

Article 8: Avoir une tenue et une présentation correcte tout au long de la formation:

Une tenue correcte est exigée tout au long de la formation, vous vous verrez refuser l'accès au terrain si votre tenue n'était pas adaptée que ce soit au niveau sécuritaire ou si celle-ci pouvait nuire à la bonne image commerciale du centre.

Le Bermuda est toléré pour les hommes et les femmes, pas de jupe pour les femmes. T-shirts autorisés.

Les lunettes de soleil, casquettes et bonnets sont tolérées dans la mesure où ils sont une protection contre les conditions climatiques.

Des chaussures en bon état et confortables, pas de talon, pas de chaussure de ville.

Sécurité:

Article 9: Respecter les précautions et mesures de sécurité.

Pour des raisons de sécurité évidente, les Piercing au visage devront être retirés.

Faites attention à vos bracelets, collier et montre qui vont être une gêne dans votre travail et un risque lorsque les chiens sautent et jouent avec vous.

Article 10: Respecter les règles de sécurité énoncées à l'orale à chaque début de cours ou pendant le cours sur le terrain ou en leçon extérieur.

Horaires:

Article 11: Respecter les horaires de formation et les jours de présence, ne pas quitter l'enceinte du centre de formation pendant les heures de formation sans l'autorisation du formateur.

Récapitulatif des horaires:

Du MERCREDI au SAMEDI: 9h - 12h et 14h 19H.

Ces horaires ne sont pas modifiables et encore moins facultatifs, toute absence devra être justifiée d'un certificat médical et sera déclarée. En rentrant en formation vous vous engagez à réaliser l'intégralité des heures et vous êtes couvert par une assurance et encadré par votre centre de financement, nous avons l'obligation légale de rapporter toute absence.

Concernant ces horaires, il vous est demandé d'arriver au moins 10 minutes en avance (8h50 le matin, 14h50 l'après midi). Les retards ne sont pas acceptés et cela pour le bon déroulement de la journée.

Article 12: Remplir chaque demi-journée les feuilles d'émargement.

Les locaux:

Article 13: Les véhicules doivent être garés sur le parking du centre.

Article 14: En cas de détérioration, perte ou vol de matériel par le stagiaire, celui-ci sera facturé au stagiaire.

Article 15: Les différents lieux autorisés aux stagiaires sont propres et doivent le rester.

La direction:

Article 1: S'engage à respecter le programme et à ne faire exécuter au stagiaire aucune tâche n'entrant pas dans le cadre de la formation.

Article 2 : Ne sera en aucune manière tenu responsable des faits et gestes du stagiaire et cela pour quelque raison que ce soit.

Article 3: S'engage à donner au stagiaire la possibilité de repousser son entrée en formation en cas de force majeure et sous réserve de prévenir le centre de formation par lettre recommandée.

Article 4 : Ne tolérera aucune violence sur les animaux. Le renvoi de la formation serait immédiat.

Article 5 : Les appréciations du responsable sur les contrôles de connaissances et remise d'attestation de formation aux stagiaires sont irrévocables et sans appel.

Assurance:

L'assurance responsabilité civile professionnelle du centre ne fonctionne qu'en cas de problèmes uniquement sur le terrain et lors des cours extérieurs et en présence et à la demande du responsable. Le stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civil pour les autres cas.

Sanction disciplinaire:

- Tout manquement au règlement sera signifié immédiatement par orale au stagiaire afin de lui permettre de corriger son comportement, attitude ou tenue vestimentaire dans l'instant.

Si le non respect du règlement devait se renouveler, le stagiaire recevra un avertissement par courrier RAR lui présentant les torts qui lui sont reprochés, il devra alors modifier immédiatement son comportement, attitude ou tenue vestimentaire sans quoi le centre mettra fin au contrat de formation liant le centre et le stagiaire. Le stagiaire en sera alors informé par envoi d'un RAR et se verra refuser l'accès au centre de formation sans dédommagement du centre.

- Le centre se réserve le droit de refuser l'accès au terrain si le stagiaire n'a pas à son arrivée une tenue qui corresponde à l'article 8 du présent règlement. Le stagiaire devra alors rattraper les horaires non effectués de ce fait.

- Les retards injustifiés et répétés pourront être sanctionnés par l'interruption de la formation sans dédommagement du centre.

Respect des informations collectées:

- Conformément à l'article 6353-9 du code du travail, les information demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à un stage ou à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie.

Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Le candidat à un stage ou le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

- Définissons vos attentes -

Vous envisagez d'intégrer une formation d'éducateur canin spécialisé au comportement - ou - comportementalisme, merci de répondre à ces questions afin de cibler et de répondre au mieux à vos attentes.

Décrivez ici vos objectifs futurs suite à cette formation:

Qu'attendez vous de cette formation:

Avez vous pour projet d'élargir votre activité à d'autres branches du monde canin (élevage, pension, toilettage etc...) ?

Souhaitez vous être formé ou guidé à d'autres spécificités non définies dans le programme de la formation d'éducateur canin spécialisé au comportement ? Si oui lesquelles ?

Acquis professionnel et/ou cynophile.

Les informations donnés ci-dessous devront être le plus objectives possibles afin que nous puissions personnaliser au mieux votre formation.

Scolarité:

Merci de préciser ici votre cursus scolaire et niveau atteint:

Vie professionnel:

Merci de décrire ici votre parcours professionnel (même s'il n'a pas de lien avec les activités canine):

Connaissances cynophiles:

Merci de lister ici les éventuels diplômes du milieu cynophile que vous possédez (CCAD, Agent cynophile, carrière militaire maître chien, formation précédente etc..)

Merci de décrire ici votre expérience « du chien », propriétaire particulier, combien de chien avez vous ou avez vous eu ? les avez vous fait éduqué ? Avez vous concouru dans une discipline sportive cynophile ? Quel méthode éducative avez vous déjà mise en oeuvre ou pu observé ?

Cynothèque, avez vous commencé à lire, vous documenté sur le chien ? Si oui qui, que, quoi ?

Si vous avez déjà un parcours de formation cynophile, merci de répondre également aux questions suivantes:

- Maitrisez vous les phases de développement du chiot ?

- Maitrisez vous les lois de l'apprentissage ?

- Avez vous déjà mis en place une thérapie de correction comportementale ? Si oui, laquelle ?

- Quelle méthode en éducation canine utilisez vous actuellement ?